



Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le

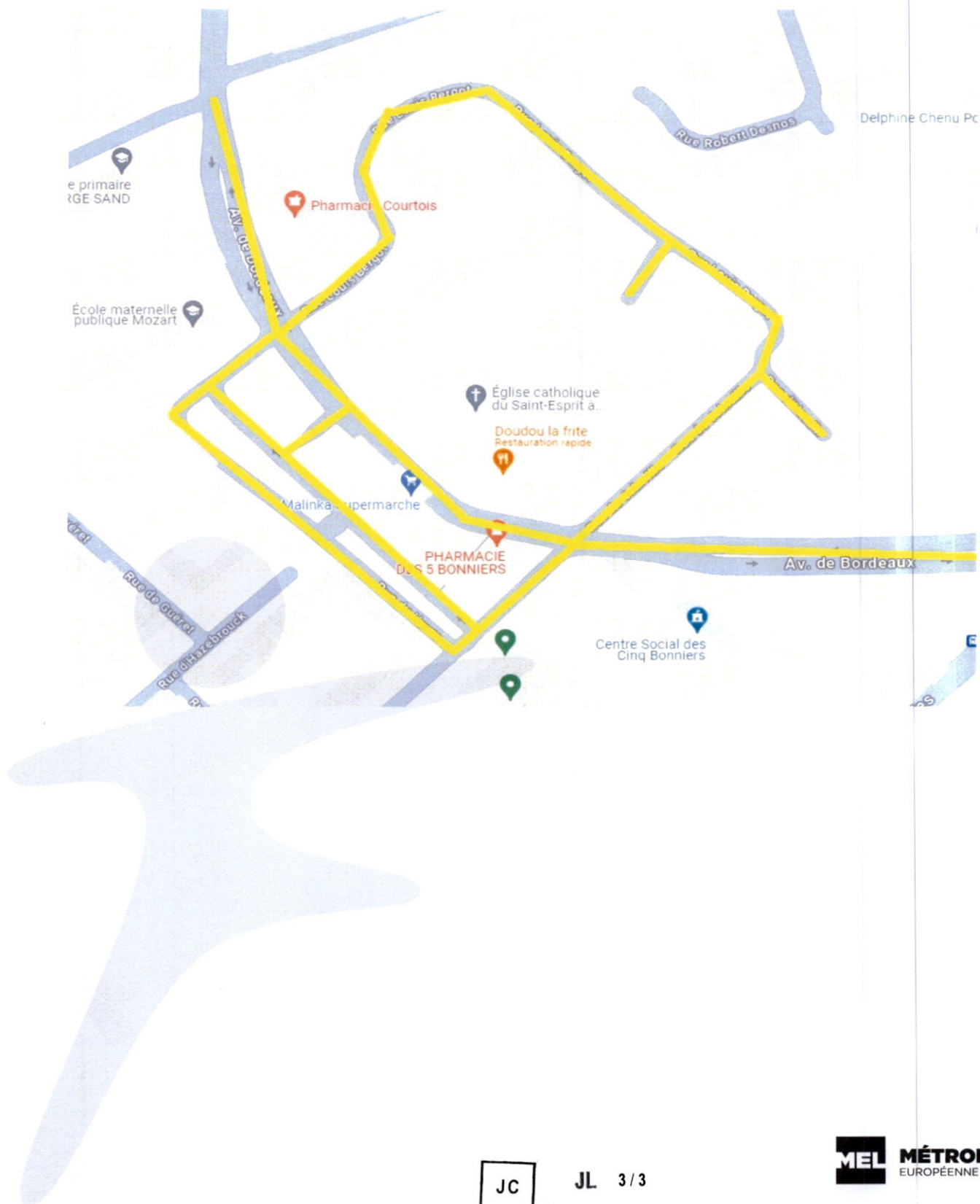
ID : 059-215902206-20240723-PM00062024-AR



ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE POLICE GÉNÉRALE N°PM 0006-2024
Portant interdiction temporaire de regroupements sur certaines parties du domaine public de 22H00 à 06H00
Secteur 5 BONNIERS

Annexe cartographique : plan du secteur visé

Le présent arrêté s'applique au périmètre indiqué par le surlignage jaune sur la carte ci dessous.



JC

JL 3/3